

Nombre de contrats pour les services du centré du Canada ont pris fin le 29 février 1940 et les services sont continués aux mêmes conditions en vertu d'ententes temporaires, en attendant la revision des tarifs de toute la région par la Commission des transports.

M. HARRIS (Danforth): Le ministre peut-il faire connaître les prix régissant ces contrats?

L'hon. M. MULOCK: Pour la série expirée le 29 février le montant de l'augmentation s'établait à \$121,343.

M. HARRIS (Danforth): J'ai demandé quel est le montant du contrat. Quel est le taux par mille?

L'hon. M. MULOCK: Il s'agit des services dans les régions isolées. Les taux varient selon les services. C'est pourquoi on a demandé à la Commission des transports de se prononcer sur leur équité.

M. HARRIS (Danforth): Depuis février, a-t-on renouvelé des contrats?

L'hon. M. MULOCK: Non, aucun.

M. HARRIS (Danforth): Quelle sera la ligne de conduite pour les contrats qui seront adjugés probablement en septembre, octobre ou novembre de l'année civile 1941? Demandra-t-on encore l'opinion de la Commission des transports?

L'hon. M. MULOCK: J'aimerais avoir plus d'expérience comme ministre de ce département avant de répondre à cette question.

M. HARRIS (Danforth): J'espère que le ministre, le moment venu d'adjuger ces contrats, prendra et l'avis de la Commission des transports et celui de son propre ministère, et qu'il se montrera des plus justes envers la population canadienne, car les adjudicataires n'espèrent retirer aucun profit au bout de l'année, déduction faite de la dépréciation et des intérêts, et lorsqu'il s'agit de dire ce que nous pensons d'une proposition aussi absurde que celle que mentionne le rapport les mots nous manquent. Nous n'osons dire que c'est du dernier ridicule parce que nous faisons grand cas de la signature quelle porte, celle de M. Hungerford, président du réseau. Il n'est guère juste non plus de demander cette très forte somme d'argent, disproportionnée au service rendu. L'une des raisons invoquée, naturellement, c'est que les avions qui transportent le courrier transportent aussi les passagers, de sorte qu'il faut probablement un avion de \$140,000 à cette fin quand il suffirait d'un avion de \$35,000 à \$40,000 pour transporter le courrier. Parce que le courrier est transporté dans un avion de luxe de \$140,000 cela n'au-

[L'hon. M. Mulock.]

torise en rien à doubler ou à tripler le barème des taux. J'espère que le ministre prendra bonne note de mes observations sans s'attendre à nous voir accepter pareille déclaration, quand nous savons qu'au début de l'établissement de ce grand système de transport aérien Trans-Canada, nous ne devrions pas nous laisser leurrer par des rapports disant que le système fait ses frais d'intérêt et de dépréciation, alors que l'argent ne fait que changer de ministère.

Quelle somme encaisse le ministère des Postes?

L'hon. M. MULOCK: En réponse à la question de l'honorable député sur le volume, les chiffres consignés au *hansard* l'an dernier, et auxquels il fait sans doute allusion, sont les suivants: semaine terminée le 12 avril 1939, nombre de livres, 935, porté à 1,908 en 1940; semaine terminée le 19 avril 1939, nombre de livres, 954, porté à 1,841 pour la semaine correspondante de cette année. Les augmentations sont sensibles sur toute la ligne. Par exemple, en juillet 1939, le volume brut transporté dans tous les voyages s'est établi à 49,580 livres; cette année, l'honorable député apprendra avec plaisir qu'il s'est élevé à 78,679 livres; l'an dernier, les revenus du transport du courrier aérien se sont élevés à \$2,815,018. Ainsi, le ministère touche des revenus sans cesse croissants de son service postal aérien. On espère des revenus considérables des nouvelles additions.

En ce qui regarde le taux, je suis heureux de savoir que la chose intéresse l'honorable député, car j'ai déjà signalé la question à mon collègue le ministre des Transports. A juger par les indices actuels, nous réussirons à obtenir une diminution importante du taux. Je ne voudrais pas indiquer maintenant le chiffre, mais nous espérons que le taux sera de 50c. ou moins au lieu de 60c. comme à présent.

M. HARRIS (Danforth): D'après le ministre, les recettes de la poste aérienne ont été de \$2,815,018, mais il faut se rappeler qu'une partie importante de la somme est absorbée par la levée du courrier, son triage sur terre et ensuite, son transport à l'avion et puis par sa répartition par sacs suivant les diverses directions de l'acheminement et le nouveau transport du courrier par terre et enfin sa distribution, de sorte que le montant réel des services rendus par les lignes aériennes Trans-Canada n'approche pas de \$2,815,078.

L'hon. M. HOWE: Le seul député qui se fasse ici une idée erronée des choses est l'honorable député de Danforth. Après avoir écouté l'un de ses discours, je me demande pourquoi nous faisons venir ici de Montréal les employés des lignes Trans-Canada et les